

COMMUNE DE  
L'HORME  
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 10 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : CLAVEL Anthony a donné pouvoir à HILTGUN Luca,

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	27

**Délibérations** : 2024-99

**Objet** : Finances : Tarifs location salle Pian Di Sco (délibération rectificative à la délibération 2023/11)

Nomenclature Contrôle de légalité 7.10

Madame le Maire expose :

- Par délibération 2023/11, le conseil municipal du 13 février 2023 a approuvé les divers tarifs municipaux dont ceux de la location de la salle Pian Di Sco ;
- Par délibération 2024/20, le conseil municipal du 25 mars 2024 a fixé les tarifs de location de la salle Pian Di Sco avec une date d'application au 1er septembre 2024 ;
- Par délibération 2024/65, le conseil municipal du 9 juillet a différé l'entrée en vigueur de la délibération 2024/20 au 01 sept. 2025 : de ce fait les tarifs applicables actuellement sont ceux de la délibération 2023/11 ;
- Afin d'apporter de la souplesse aux associations L'Hormoises, dans l'exécution de cette délibération 2023/11, en particulier sur les modalités d'attribution de « la gratuité », Madame le Maire propose au conseil municipal de remplacer la phrase :
  - « \*principe de la gratuité de la 1ère location par année civile pour les associations domiciliées à L'Horme »
  - 
  -

Extrait délibération n°2023-11

OBJET	Dernière actualisation tarif avant 2017 ou date création	Unité	Ancien tarif (voté fév.2022)	Nouveau tarif	Proposition Maire	Applicable au
Salle Pian Di Sco  Location  <i>*principe de la gratuité de la 1<sup>ère</sup> location par année civile pour les associations domiciliées à L'Horme</i>  Forfait entretien	11-juil.-14	"journée" usagers et associations domiciliés à	325,00 €	325,00 €	325,00 €	1-Janv.- 2024
		"journée" usagers et associations non	475,00 €	475,00 €	475,00 €	1-Janv.- 2024
		"après-midi" récréatif associations domiciliés à l'Horme (14h à 19h)	75,00 €	75,00 €	75,00 €	1-Janv.- 2024
		"demi-journée" usagers non domiciliés à	225,00 €	225,00 €	225,00 €	1-Janv.- 2024
		chaque location gratuite ou payante	25,00 €	25,00 €	25,00 €	1-Janv.- 2024

par : « \*principe de la gratuité pour une location par année civile (**date choisie par l'association**), pour les associations domiciliées à L'Horme »

CM 10/12/2024 délibération n°2024-99

OBJET	Dernière actualisation tarif avant 2017 ou date création	Unité	Ancien tarif (voté fév.2022)	Nouveau tarif	Proposition Maire	Applicable au
Salle Pian Di Sco  Location  <i>*principe de la gratuité pour une location par année civile (date choisie par l'association), pour les associations domiciliées à L'Horme</i>  Forfait entretien	11-juil.-14	"journée" usagers et associations domiciliés à	325,00 €	325,00 €	325,00 €	1-janv.-2024
		"journée" usagers et associations non	475,00 €	475,00 €	475,00 €	1-janv.-2024
		"après-midi" récréatif associations domiciliés à l'Horme (14h à 19h)	75,00 €	75,00 €	75,00 €	1-janv.-2024
		"demi-journée" usagers non domiciliés à	225,00 €	225,00 €	225,00 €	1-janv.-2024
		chaque location gratuite ou payante	25,00 €	25,00 €	25,00 €	1-janv.-2024

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :

- Approuver le remplacement de la phrase :
  - o « \*principe de la gratuité de la 1ère location par année civile pour les associations domiciliées à L'Horme »
  - o par « \*principe de la gratuité pour une location par année civile (**date choisie par l'association**), pour les associations domiciliées à L'Horme », comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CM 10/12/2024 délibération n°2024-99

OBJET	Dernière actualisation tarif avant 2017 ou date création	Unité	Ancien tarif (voté fév.2022)	Nouveau tarif	Proposition Maire	Applicable au
Salle Pian Di Sco  Location  <i>*principe de la gratuité pour une location par année civile (date choisie par l'association), pour les associations domiciliées à L'Horme</i>  Forfait entretien	11-juil.-14	"journée" usagers et associations domiciliés à	325,00 €	325,00 €	325,00 €	1-janv.-2024
		"journée" usagers et associations non	475,00 €	475,00 €	475,00 €	1-janv.-2024
		"après-midi" récréatif associations domiciliés à l'Horme (14h à 19h)	75,00 €	75,00 €	75,00 €	1-janv.-2024
		"demi-journée" usagers non domiciliés à	225,00 €	225,00 €	225,00 €	1-janv.-2024
		chaque location gratuite ou payante	25,00 €	25,00 €	25,00 €	1-janv.-2024

L'HORME, le 16 Décembre 2024

Mme le Maire,  
Audrey BERTHEASLe secrétaire de séance,  
Luca HILTGUN


